

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN
PLAN LOCAL D'URBANISME

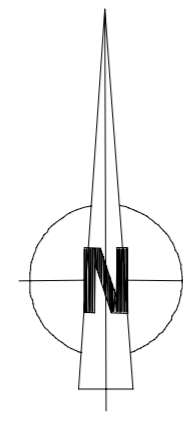
REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE
1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
du projet de PLU du 24 octobre 2013

PBR

Urbanisme
Projet urbain
Environnement

Pierre BELLUZZI et partenaires
1 place Saint-Bruno 38000 Grenoble
Tel : 06 24 98 11 88
Mail : PBR.urbanisme@gmail.com



ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée, habitat ancien de la commune, mixité des fonctions
- Ub** Zone d'extension des pôles anciens
- Ux** Zone d'équipements publics

ZONES A URBANISER

- AU** Zone à caractère naturel, urbanisation à l'occasion d'une modification ou d'une révision du Plan Local d'Urbanisme
- AUa** Zone à caractère naturel, opération d'aménagement d'ensemble soumise au respect d'une OAP suivant des règles similaires à celles de la zone Ua
- AUb** Zone à caractère naturel, opération d'aménagement d'ensemble soumise au respect d'une OAP suivant des règles similaires à celles de la zone Ub

ZONES AGRICOLES

- A** Zone d'activité agricole
- Aa** Zone d'activité agricole réglementée en fonction de sa valeur paysagère
- Ah** Sous-zone à caractère agricole où les constructions sont isolées dans des espaces à caractère agricole les aménagements et les extensions sont réglementés
- Aha** Sous-zone à caractère agricole où les constructions sont groupées dans des espaces à caractère agricole les constructions, les aménagements et les extensions sont réglementés
- As** Sous-zone agricole à caractère sensible, ZNEFF, zone humide les constructions, aménagements et extensions sont réglementés

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone de protection des espaces naturels
- Nh** Sous-zone à caractère naturel où les constructions sont isolées dans des espaces à caractère naturel les aménagements et extensions sont réglementés
- Ns** Sous-zone naturelle à caractère sensible, ZNEFF, zone humide les aménagements et extensions sont réglementés
- Nzh** Sous-zone naturelle correspondant aux zones humides

RISQUES NATURELS

- Secteurs inconstructibles
- Secteurs constructibles avec prescriptions

DIVERS

- pl, pr, ps** Périmètre immédiat, rapproché, éloigné de protection des captages d'eau potable
- Ligne THT ERDF
- X** Emplacement réservé et son numéro le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés
- Emplacement réservé destiné à assurer la mixité sociale
- Constructions existantes
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de protection Monument Historique
- Périmètres des différents types d'assainissement
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 123-1-5 9ème du Code de l'urbanisme
- Bâtiments agricoles abritant des animaux
- Bâtiments à caractère patrimonial à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 9ème du Code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés sont au profit de la commune

LIBELLE	DESTINATION
ER(A)	Logement pour personnes âgées, mixité sociale
ER1	Aménagement pour voirie et aire de stationnement
ER2	Aménagement pour voirie et aire de stationnement
ER3	Aménagement aire de stationnement
ER4	Aire de stockage de bois
ER5	Aménagement pour voirie

